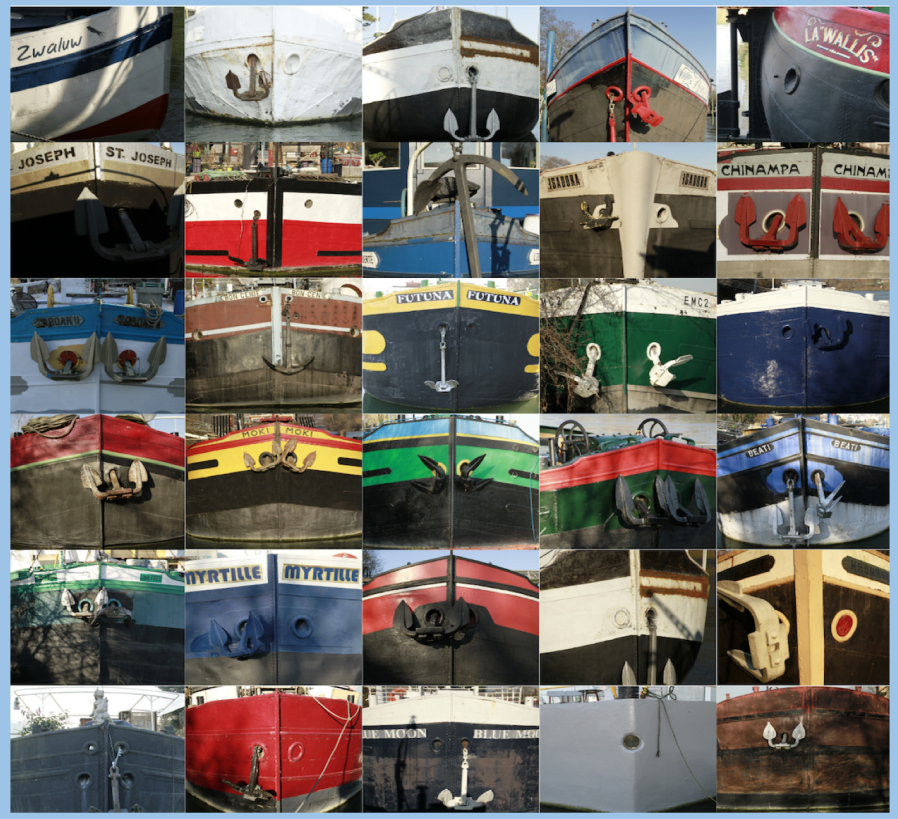
ADHF-F
FEDERATION DES
ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'HABITAT FLUVIAL

NOUS CONTACTER:

Par mail: contact@adhf-f.org
Notre site: https://www.adhf-f.org/
Nos adhérents en régions: regions@adhf-f.org





L'ADHF a été la première Association de Défense de l'Habitat Fluvial, créée en **1976.**
D'autres associations locales, se constituent ensuite.
L'ADHF se transforme alors pour les rassembler
et les solidariser en devenant :

Fédération des Associations de Défense de l'Habitat Fluvial : ADHF-F

Elle a donc 50 ans en 2026 !
42 associations en sont membres en France
soit environ 1700 bateaux logement

ADHF-F
FEDERATION DES
ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'HABITAT FLUVIAL

QUI SOMMES NOUS ?

L'ADHF-F a pour objet la protection, la défense, la promotion et l'encouragement de l'habitat fluvial sous toutes ses formes, qu'il concerne:

- Les bateaux-logements sédentaires
- Les bateaux de plaisance naviguant sur les eaux intérieures françaises,

Mais aussi, selon notre charte:

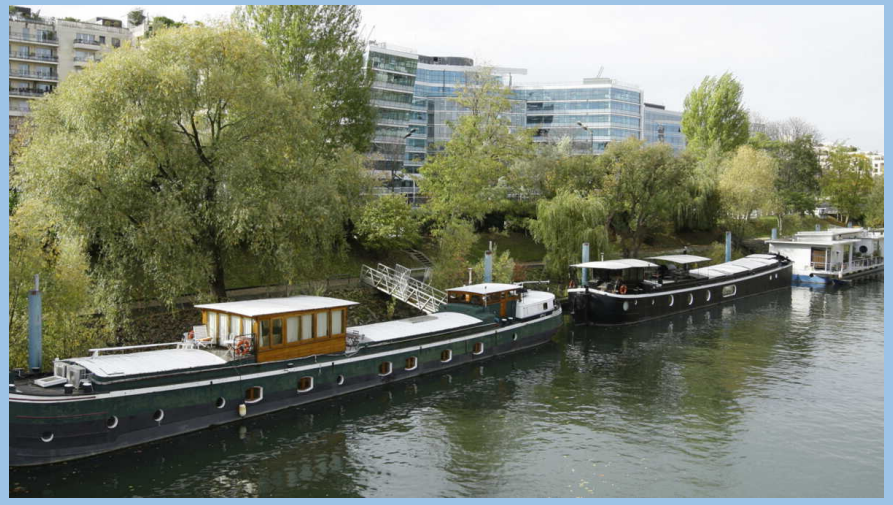
- la préservation des sites fluviaux et des canaux,
- la lutte contre la pollution des eaux intérieures,
- la défense de la qualité de la vie pour tous ceux qui vivent sur les fleuves et canaux,
- Les formations des habitants des bateaux
- l'animation culturelle des rives

LA RÉGLEMENTATION DES BATEAUX LOGEMENTS

Leur amarrage dans une ville ou sur un fleuve est agréé par un concédant (VNF, la CNR, Haropa …) sous la forme d'une COT (Convention d'Occupation Temporaire du domaine public fluvial), assortie d'une tarification. Ainsi que les relations avec les Collectivités



NOS ACTIONS



- Contacts réguliers avec les concédants et collectivités
- Formations
- Lettres d'informations régulières aux adhérents (journal « l'escargot qui flotte »)
- Participation à l'élaboration et la mise en place des réglementations
- Réunions régulières avec les responsables des différentes zones par régions
- Participation aux fêtes des bateliers

ADHF-F
FEDERATION DES
ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'HABITAT FLUVIAL